

# Compte Administratif 2019

**Document de présentation**



# Sommaire



1. Rappel du cadre réglementaire
2. Résultats 2019
3. Trajectoire financière et ratios prudentiels
4. Répartition des dépenses par politique publique
5. Synthèse

# 1. Rappel du cadre réglementaire

## Equilibres

Les dépenses et les recettes du compte administratif sont regroupées en deux catégories, appelées « sections » : le fonctionnement et l'investissement.

Les deux sections doivent être équilibrées. Dans la plupart des cas, la section d'investissement présente un solde négatif : le montant des investissements est supérieur aux recettes extérieures d'investissement : subventions, emprunts, ... **C'est pourquoi la bonne santé financière d'une collectivité repose sur sa capacité à dégager un solde positif sur sa section de fonctionnement.** C'est l'optimisation des recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permettent de dégager un solde positif. Ce solde a ensuite la possibilité d'être transféré à la section d'investissement pour équilibrer son déficit. **C'est ce qui est appelé généralement l'autofinancement, et qui est calculé par le ratio d'épargne nette qui sera détaillé plus bas.**

La section de fonctionnement est donc le « moteur » des finances de la collectivité. C'est par son optimisation qu'il sera possible d'autofinancer des montants d'investissement plus ou moins importants, sans dépendre des subventions extérieures.

Il convient de dissocier les notions d'autofinancement et de trésorerie : l'autofinancement est un flux, montant dégagé sur une année. La trésorerie est le stock constitué sur le long terme par l'autofinancement non utilisé par la collectivité.

# 1. Rappel du cadre réglementaire

## Annualité

Le principe d'annualité signifie que l'ensemble des dépenses et des recettes inscrites au Compte Administratif correspondent bien à l'année 2019. Si dans la plupart des cas, cela ne pose pas de difficulté, deux spécificités sont à prendre en compte :

- **Les rattachements** : concernant uniquement la section de fonctionnement. Il peut arriver qu'une dépense de fin d'année ne soit payée qu'en début d'année suivante (retard de facture, ...). Il est donc nécessaire de *rattacher* la dépense à l'exercice au cours duquel la dépense a été engagée, même si la facture a été payée l'année suivante.
- **Les restes à réaliser** : concernant uniquement la section d'investissement, ils concernent les recettes certaines à venir et les travaux restant à finaliser. Leur montant est intégré au résultat final de l'année, et sont à inscrire dans le budget primitif de l'année suivante. En revanche, ils n'apparaîtront pas dans le CA 2020. Il peut s'agir par exemple de subventions notifiées et validées sur un projet terminé dont les fonds n'ont pas encore été perçues par la collectivité.

## Résultats et reports :

Le résultat final de l'exercice cumule :

- Le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement (intégrant les rattachements)
- Le résultat des restes à réaliser
- Le résultat final de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice précédent.

## 2. Les résultats de 2019

| Fonctionnement   |           | Investissement                   |          |
|--|-----------|----------------------------------|----------|
| Dépenses   | Recettes  | Dépenses                         | Recettes |
| 133,65 M€  | 145,63 M€ | 38,5 M€                          | 70,5 M€  |
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                      |           | <b>Résultat d'investissement</b> |          |
| 11,98 M€   |           | 32 M€                            |          |
| <b>Reports 2018</b>  |           |                                  |          |
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                      |           | <b>Résultat d'investissement</b> |          |
| 3,94 M€  |           | -25,7 M€                         |          |
| <b>Résultat cumulé : résultat 2019 + reports 2018</b>                  |           |                                  |          |
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                      |           | <b>Résultat d'investissement</b> |          |
| 15,92 M€   |           | 6,3 M€                           |          |
| <b>Résultat cumulé 2019 : résultat fonctionnement + investissement</b> |           |                                  |          |
| 22,2 M€  |           |                                  |          |
| <b>Restes à réaliser</b>   |           |                                  |          |
| <b>Dépenses</b>  |           | <b>Recettes</b>                  |          |
| 37,6 M€  |           | 36,8 M€                          |          |
| <b>Solde global de clôture : résultat cumulé + RAR</b>                 |           |                                  |          |
| 21,4 M€  |           |                                  |          |

Un résultat de 2019 excédentaire sur la section de fonctionnement comme sur la section d'investissement.

La dépense de 25,7M€ d'investissement reportée de 2018 s'explique par le retard des subventions qu'auraient du recevoir la collectivité. La section d'investissement 2018 a par conséquent eu un résultat négatif, reporté sous cette forme de dépense d'investissement pour 2019. La situation s'équilibre en 2019, où la collectivité a perçu les subventions prévues et présente par conséquent un montant très élevé de recettes d'investissement (70,5 M€ pour 38,5 M€ de dépenses).

Des restes à réaliser uniquement sur la section d'investissement, avec un solde légèrement négatif.

L'excédent de la section d'investissement s'explique notamment par le montant particulièrement élevé des subventions perçues.

Un résultat cumulé de plus de 21M€ en fin d'exercice.



## 2. Les résultats de 2019



### L'affectation du résultat de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé positif de 15,92M€ (3,94M€ de report et 11,98M€ de résultat 2019). Comme précisé précédemment, cet excédent a vocation à être transféré à la section d'investissement pour générer de l'autofinancement. Toutefois, il est conseillé de conserver une partie de cet excédent dans la section de fonctionnement, par sécurité.

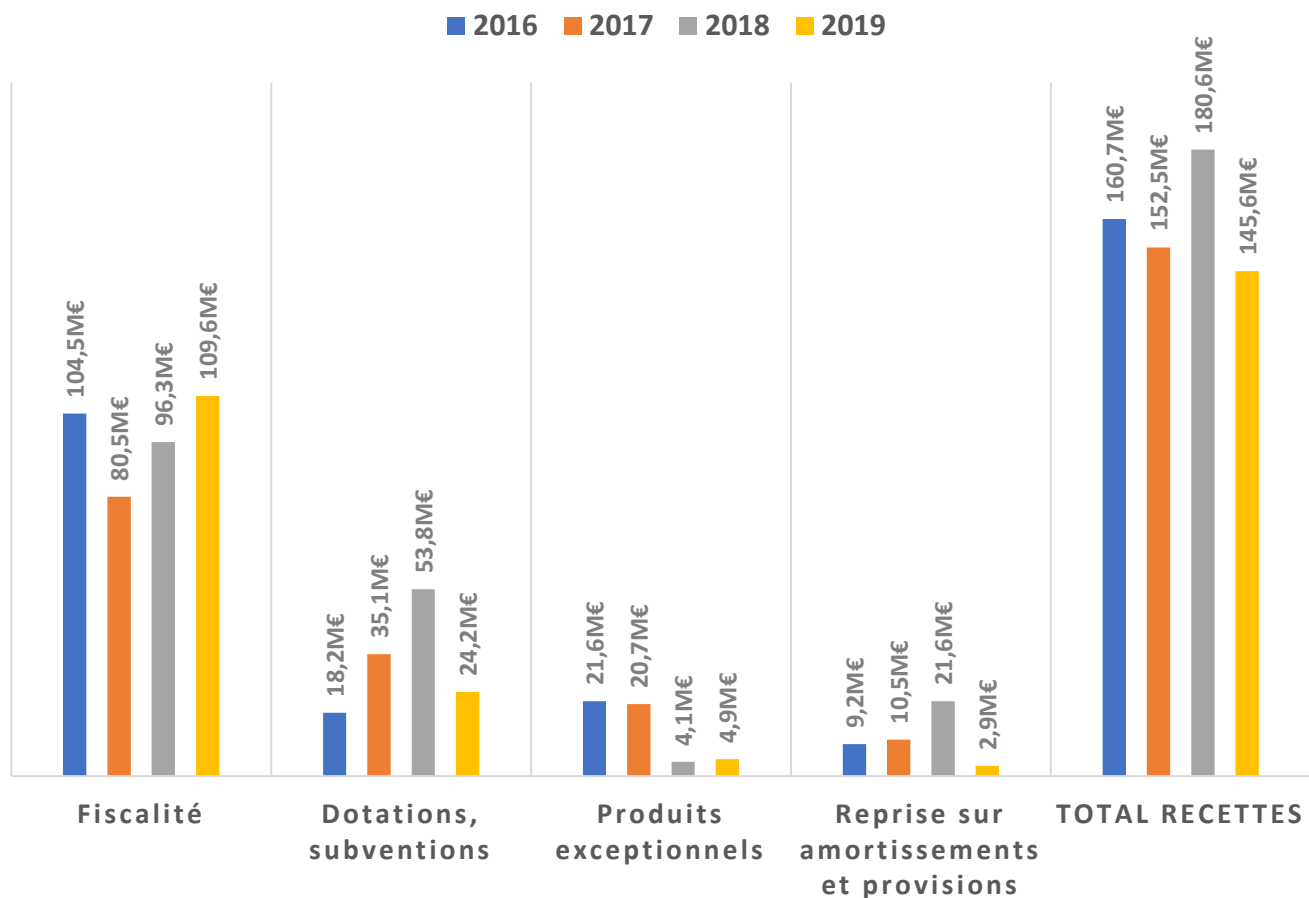
Il est proposé l'affectation suivante :

- Report de 30% de l'excédent en fonctionnement, pour un montant de 4 776 082,81 €. Sur le CA 2018, la collectivité présentait un report de 3,9M€. Le montant proposé pour 2019 se situe donc dans la continuité.
- Affectation de 70% de l'excédent à l'investissement via le 1068, pour un montant de 11 144 193,23 €. Ce montant permettra à la collectivité d'autofinancer des investissements à venir.

L'affectation de la majeure partie de l'excédent en fonctionnement suit les principes budgétaires et comptables des collectivités, où l'excédent de fonctionnement a vocation à financer les investissements. Le report d'une partie de la somme permet de conserver en souplesse dans l'hypothèse où la collectivité ferait face à des dépenses exceptionnelles de fonctionnement, tout en conservant la possibilité de réaffecter tout ou partie de cette somme en investissement via une DM ou lors du BP 2021.

# 3. Trajectoire financière et ratios prudentiels

Evolution des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

Plus de 60% des recettes de la collectivité sont issues de la fiscalité. Elles progressent d'environ 2% par an, à un rythme comparable à la moyenne nationale. Au total, les recettes fiscales ont progressé de plus de 12M€ entre 2018 et 2019.

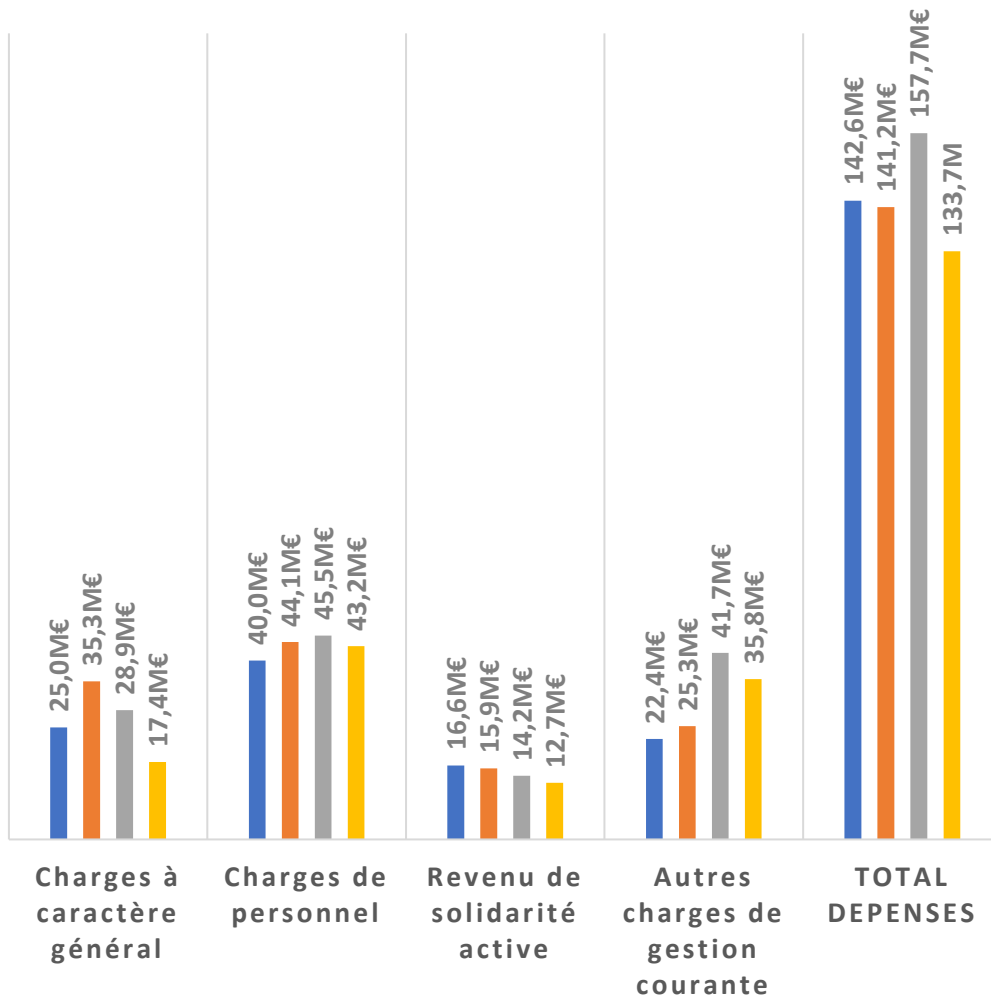
A noter un niveau exceptionnellement élevé des dotations et participations en 2018, lié à une dotation exceptionnelle Irma. Le montant revient à la normale en 2019.

En retraitant les produits exceptionnels, les recettes de la collectivité progressent de 2% par an, soit un rythme supérieur à celui de l'inflation.

# 3. Trajectoire financière et ratios prudentiels

Evolution des dépenses de fonctionnement

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019



Evolution des dépenses de fonctionnement

Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le personnel. Son évolution reste maîtrisée sur les dernières années, avec une croissance de 2,7% par an.

La baisse des dépenses de plus de 25M€ entre 2018 et 2019 s'explique par:

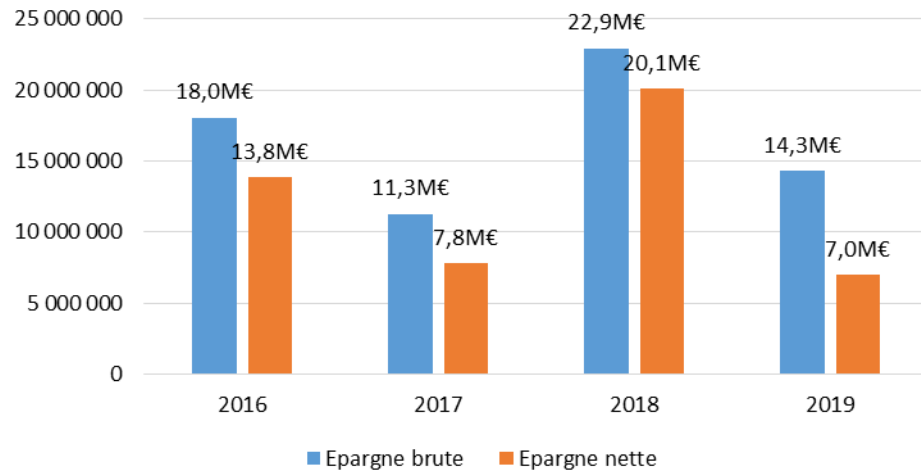
- Une baisse de 2,3 M€ des charges de personnel.
- Une baisse de 11M€ des charges à caractère général, notamment sur les contrats de prestation de service (-4M€), l'entretien et l'énergie
- Une baisse de 2M€ du RSA
- Une baisse de 6M€ du compte 65, s'expliquant pour moitié par la baisse des admissions en non valeur, mais aussi les subventions aux établissements publics et les frais de séjours des personnes âgées

**La collectivité a donc réalisé des efforts de gestion sur l'année 2019.**

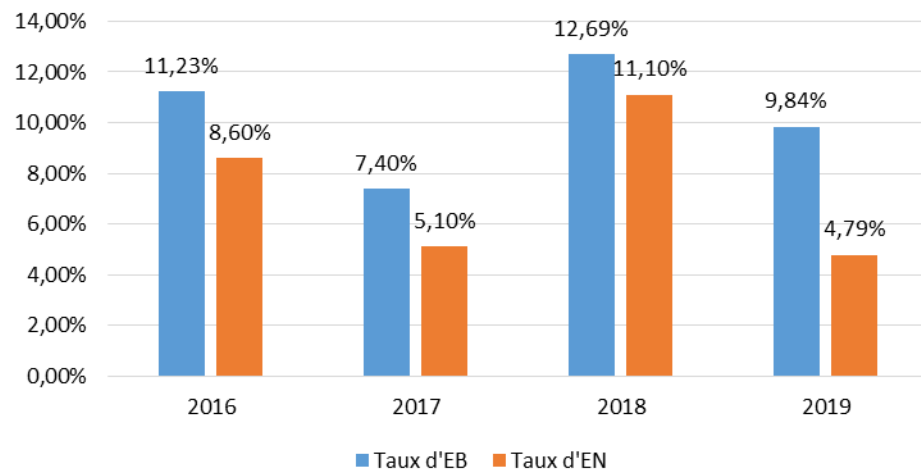


# 3. Trajectoire financière et ratios prudentiels

Evolution des volumes d'épargne



Evolution des taux d'épargne



Evolution de l'autofinancement

La collectivité présente des taux d'épargne corrects sur la période, avec notamment une épargne nette supérieure à 4%.

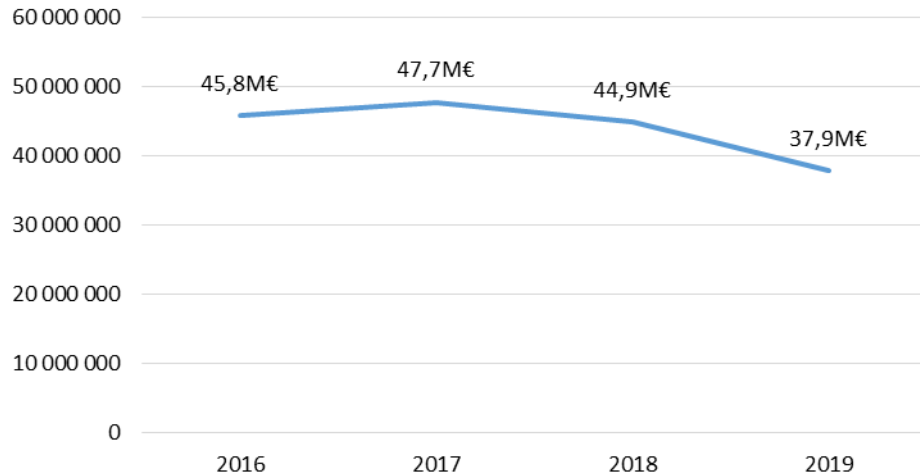
La collectivité dispose d'une EN de 7M€ fin 2019, qui représente 22% des dépenses d'investissement.

Toutefois, les ratios de 2018 sont faussés par les dotations exceptionnelles accordées par l'Etat suite à l'ouragan Irma. Celles-ci étaient d'un montant de 25M€.

Ainsi, la trajectoire financière était celle d'une dégradation sur la période 2016-2018 en retraitant ces éléments exceptionnels. **L'année 2019 marque donc un important redressement des finances de la collectivité, grâce à des efforts de gestion.**

# 3. Trajectoire financière et ratios prudentiels

Encours de dette

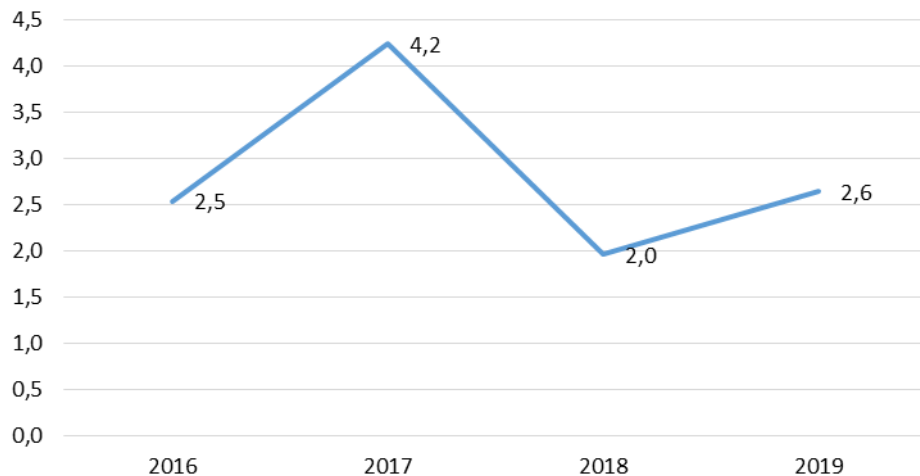


Evolution de l'endettement

L'encours de dette de la collectivité a diminué sur les dernières années. Il représente 26% des recettes réelles de fonctionnement fin 2019, bien inférieur au seuil d'alerte de 100%.

La collectivité est par conséquent en mesure de recourir le cas échéant à l'emprunt pour financer ses investissements.

Capacité de désendettement



Avec une capacité de désendettement de 2,6 ans en 2019, la collectivité présente un ratio bien inférieur au seuil d'alerte, fixé à 10 ans.

**La collectivité présente de bons ratios financiers au sein de son CA 2019, même si une amélioration de l'épargne nette permettrait d'accélérer les investissements.**

## 5. Synthèse : une bonne gestion sur 2019

